



This electronic version (PDF) was scanned by the International Telecommunication Union (ITU) Library & Archives Service from an original paper document in the ITU Library & Archives collections.

La présente version électronique (PDF) a été numérisée par le Service de la bibliothèque et des archives de l'Union internationale des télécommunications (UIT) à partir d'un document papier original des collections de ce service.

Esta versión electrónica (PDF) ha sido escaneada por el Servicio de Biblioteca y Archivos de la Unión Internacional de Telecomunicaciones (UIT) a partir de un documento impreso original de las colecciones del Servicio de Biblioteca y Archivos de la UIT.

(ITU) نتاج تصوير بالمسح الضوئي أجراه قسم المكتبة والمحفوظات في الاتحاد الدولي للاتصالات (PDF) هذه النسخة الإلكترونية نقلًا من وثيقة ورقية أصلية ضمن الوثائق المتوفرة في قسم المكتبة والمحفوظات.

此电子版（PDF 版本）由国际电信联盟（ITU）图书馆和档案室利用存于该处的纸质文件扫描提供。

Настоящий электронный вариант (PDF) был подготовлен в библиотечно-архивной службе Международного союза электросвязи путем сканирования исходного документа в бумажной форме из библиотечно-архивной службы МСЭ.



Statistique des communications téléphoniques Année 1890

Extraits de la publication :
Journal télégraphique, vol. XVI, no. 7 (25 juillet 1892), pp. 186-195

Notes :

Les extraits ont été préparés par le Service de la bibliothèque et des archives de l'UIT à partir du texte imprimé original.

Objets de la statistique.	Allemagne. Administration des postes et télégraphes de l'Empire 1).		Australie méridion. Réseaux exploités par l'Etat.	Autriche. Réseaux exploités par l'Etat.
	I. Réseaux urbains.			
a. Nombre des réseaux	260 2)	5	42 1)	
b. Longueur en kilomètres des lignes	aériennes	9.716	156,170	752,710
	souterraines	244	—	2,470
Totaux de la longueur des lignes				
	9.960 2)	156,170 1)	755,180 2)	
c. Développement en kilomètres des fils	aériens (en service	82.084 4)	3.171,700	2.262,700 2)
	(de réserve	11.235	—	—
	souterrains (en service	4.191 5)	—	4,980
	(de réserve	2.886	—	—
Totaux du développement des fils				
	100.396	3.171,700	2.267,680	
II. Circuits interurbains.				
a. Nombre de circuits	intérieurs à fil simple	425 6)	—	—
	à fil double	151	—	14
	internationaux	—	—	—
Totaux				
	576	—	14 4)	
b. Longueur des lignes	aériennes	4.937	—	867,870
	souterraines	—	—	—
Totaux				
	4.937	—	867,870 4)	
c. Développement des fils	aériens	13.864	—	2.010,380
	souterrains	—	—	—
Totaux				
	13.864	—	2.010,380 4)	
III. Stations et postes.				
a. Nombre de stations centrales	283	5	43	
b. Nombre de cabines publiques	283	10	73	
c. Nombre de postes d'abonnés	59.086	685	1.252	
Totaux				
	59.652	700	1.368	
IV. Personnel.				
a. Direction centrale (Nombre du personnel s'il y a lieu)	—	—	—	
b. Personnel des réseaux: Directeurs et adjoints	Ingénieurs	—	—	—
	Chefs d'équipe et monteurs	—	—	19 5)
	Ouvriers	—	—	—
	Téléphonistes	—	—	104
	Facteurs ou personnes chargées du service	—	—	15
	Totaux	—	—	138 6)
V. Conversations urbaines.				
a. D'abonné à abonné	222.062.136	—	423.842 7)	
b. Entre abonnés et cabines publiques ou réciproquement	1.092.463	—	16.734 8)	
c. Entre abonné et station centrale pour être remis par facteur à un non abonné	562	—	—	
d. Entre cabine publique (non abonné) et station centrale pour être remis par facteur à un autre non abonné	—	—	3.845 9)	
e. Télégrammes téléphonés	départ	457.083	—	48.842 10)
	arrivée	240.681	—	46.388 10)
Totaux				
	223.852.925 8)	—	539.651	
VI. Conversations interurbaines.				
Nombre de conversations	33.545.566 8)	—	169.507 11)	
VII. Recettes.				
A. Conversations urbaines.	a. Produit des abonnements	—	—	267.780,— 12)
	b. Produit des conversations mentionnées sous V. b. c. d. e.	—	—	25.635,— 13)
	c. Recettes diverses	—	—	277,50 14)
Totaux				
	—	187.650,—	259.420,—	
B. Conversations interurbaines.	a. Taxes des conversations	—	—	—
	b. Recettes diverses	—	—	—
Totaux				
	—	187.650,—	553.112,50	
VIII. Dépenses.				
a. Dépenses d'établissement antérieures à l'année courante	— 9)	— 9)	1.504.985,—	
b. Dépenses de l'année courante	Personnel	— 9)	— 9)	148.797,50
	Matériel	— 9)	— 9)	8.040,—
Totaux				
	—	—	156.837,50	

Autriche. Réseaux exploités par des C ^m privées.	Belgique.		Hongrie.		Indes britanniques.		Indo-Chine française.	
	Réseaux exploités par l'Etat.	Réseaux exploités par des C ^m privées.	Réseaux exploités par l'Etat.	Réseaux exploités par des C ^m privées.	Réseaux exploités par l'Etat.	Réseaux exploités par des C ^m privées.	Réseaux exploités par l'Etat.	Réseaux exploités par des C ^m privées. 2)
11 15)	4 1)	11 10) 11)	14 1)	8	38	6 6)	2 1) 2)	2 4)
1.851,400	137	1.631 12)	—	—	427	—	12,050	4,070
106,400	—	—	—	—	—	—	—	—
1.957,800	137	1.631	—	—	427	— 3)	12,050	4,070
12.249,500 16)	821	11.546 13)	3.125,635 2)	792,750	1.526 1)	—	31,820	4,540
515,—	—	—	196,634	23,460	—	—	—	—
19.747,100	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—
32.511,600	821	11.546	3.322,227	816,210	1.526	—	31,820	4,540
—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	5 3)	—	—	—	—	1 5)
—	65 2)	—	—	—	—	—	—	3
—	2 2)	—	3 4)	—	—	—	—	—
—	67	— 14)	8	—	—	—	—	4
—	3.119 4)	—	294,737	—	—	—	—	33,870
—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	3.119	— 14)	294,737	—	—	—	—	33,870
—	8.520 4)	—	1.401,310	—	—	—	—	95,300
—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	8.520	— 14)	1.401,310	—	—	—	—	95,300
11	10 5)	15	19	9	13	11	2	3
12 17)	7	38	53	10	—	—	—	—
7.659 18)	199	5.846	1.540	638	317	1.227	29	51
7.682	216	5.899	1.612	657	330	1.238	31	54
33 19)	—	2 15)	—	—	—	—	—	—
—	—	9 16)	5 4)	6	—	—	—	2
—	—	—	3	5	—	—	—	—
163	—	26	1	3	—	—	—	2
—	—	57	42	11	—	—	—	2
260	—	117	74	18	—	—	—	—
—	—	—	3	—	—	—	—	—
456	—	209	128	43	—	—	—	6 2)
12.100.486 20)	—	727.575 17)	6.019.467	791.188	—	—	—	9.125 2)
127.208 21)	—	—	52.172	805	—	—	—	—
—	703	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—
89.310 22)	22.128	374.332	10.477	1.666	—	—	—	—
120.888 23)	21.704	296.444	6.869	1.986	—	—	—	—
12.437.892	44.535	1.398.351	6.088.985	795.645	—	—	—	9.125
—	6.119	68.041	55.039 24)	—	—	—	—	3.500 2)
Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.
1.527.715,— 25)	30.242,91 7)	1.091.357,01 19)	475.147,—	112.721,—	103.193,03 4)	428.611,52	—	10.200,— 2)
55.130,—	186	—	46.467,—	1.105,40	—	—	—	—
6.382,50	30	3.406,42	49.458,—	—	—	—	—	—
—	11.411,56 8)	26.072,28 19)	174.436,97	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—
1.589.227,50	41.870,47 9)	1.120.835,71	745.508,97	113.826,40	103.193,03	428.611,52	—	10.200,—
12.579.572,50	—	2.203.929,46	155.475,— 7)	323.134,—	— 2)	— 2)	—	6.000,— 2)
904.487,50	—	532.101,38	112.418,—	50.708,—	— 2)	— 2)	—	—
—	—	—	85.090,—	20.612,—	— 2)	— 2)	—	—
904.487,50	—	532.101,38	197.508,— 7)	71.320,—	—	—	—	—

Objets de la statistique.	Italie.	Japon.	Luxembourg.
	Réseaux exploités par des C ^{tes} privées.	Réseaux exploités par l'Etat. ¹⁾	Réseaux exploités par l'Etat.
I. Réseaux urbains.			
a. Nombre de réseaux	33 ¹⁾ 2)	2 ²⁾ 3)	43 ¹⁾
b. Longueur en kilomètres des lignes { aériennes souterraines	939,700 ³⁾	271	52
	0,665	—	—
Totaux de la longueur des lignes	940,365	271	52
c. Développement en kilomètres des fils { aériens { en service de réserve souterrains { en service de réserve	14.816,986 ⁴⁾	1.629 ⁴⁾	313 ²⁾
	3.483,050	51	—
	0,736	—	—
	2,345	—	—
Totaux du développement des fils	18.303,116	1.680	313
II. Circuits interurbains.			
a. Nombre de circuits { intérieurs { à fil simple à fil double internationaux	—	—	39
	—	3	4
Totaux	—	3	43
b. Longueur des lignes { aériennes souterraines sous-marines	—	37	485
	—	—	—
Totaux	—	37	485
c. Développement des fils { aériens souterrains sous-marins	—	111	1.342 ⁵⁾
	—	—	—
Totaux	—	111	1.342
III. Stations et postes.			
a. Nombre de stations centrales	35	2	43
b. Nombre de cabines publiques	32	17	50
c. Nombre de postes d'abonnés	9.574	560	811
Totaux	9.641	579	904
IV. Personnel.			
a. Direction centrale (Nombre du personnel s'il y a lieu)	27 ⁵⁾	— ⁵⁾	—
b. Personnel des réseaux: Directeurs et adjoints. Ingénieurs Chefs d'équipe et monteurs Ouvriers Téléphonistes Facteurs ou personnes chargées du service	46	2	—
	6	4	—
	81	—	—
	104 ⁶⁾	16	—
	261 ⁷⁾	34 ⁶⁾	—
	19	6	—
Totaux	544	62	—
V. Conversations urbaines.			
a. D'abonné à abonné	15.386.376 ⁸⁾	665.726	547.843
b. Entre abonnés et cabines publiques ou réciproquement	217.714 ⁹⁾	8.200 ⁷⁾	13.033 ⁵⁾
c. Entre abonné et station centrale pour être remis par facteur à un non abonné	—	—	—
d. Entre cabine publique (non abonné) et station centrale pour être remis par facteur à un autre non abonné	—	—	—
e. Télégrammes téléphonés { départ arrivée	360 ¹⁰⁾	6.393	1.120 ⁶⁾
	141	303	964 ⁶⁾
Totaux	15.604.591	680.622	562.960
VI. Conversations interurbaines.			
Nombre de conversations	—	22.839	500.789
VII. Recettes.			
A. Conversations urbaines. a. Produit des abonnements b. Produit des conversations mentionnées sous V. b. c. d. e. c. Recettes diverses	Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.
	1.059.425,12 ¹¹⁾	47.556,51 ⁸⁾	48.404,64 ⁷⁾
	1.197,85	1.652,80	2.678,60
B. Conversations interurbaines. a. Taxes des conversations b. Recettes diverses	9.270,49 ¹²⁾	184,52 ⁹⁾	3.059,16 ⁸⁾
	—	13.703,40	— ⁹⁾
Totaux	1.069.893,46 ¹³⁾	63.097,23	51.142,40
VIII. Dépenses.			
a. Dépenses d'établissement antérieures à l'année courante	5.370.471,40 ¹³⁾	280.566,53	598.217,05
b. Dépenses de l'année courante { Personnel Matériel	789.423,60 ¹³⁾	5.047,77	116.772,38
	—	21.646,50	—
Totaux	789.423,60	26.694,27	116.772,38

Pays-Bas.	Russie.		Sénégal.	Suède.			Suisse.	Victoria
	Réseaux exploités par une C ^{te} privée. ¹⁾	Réseaux exploités par l'Etat.		Réseaux exploités par des C ^{tes} privées.	Réseaux exploités par l'Etat.	Réseaux exploités par des C ^{tes} privées.		
13	9 ¹⁾	11 ²⁾	3 ¹⁾	126 ¹⁾	35 ¹⁰⁾	208 ¹⁶⁾	92 ¹⁾	5 ¹⁾
—	865,130	1.116,470	8,119	— ²⁾	—	—	4.568,600	635,700
—	1,610	12,750	—	—	—	—	11,200	16,—
—	866,740	1.129,220	8,119	—	—	—	4.579,800	651,700
—	3.503,600	11.867,028	—	6.722 ³⁾	14.853	12.683 ¹¹⁾	11.990,300	— ³⁾
—	76,670	11.175,737	—	—	—	—	1.782,600	—
—	10,700	24,866	—	—	—	—	1.453,300	11.430,900 ³⁾
—	—	0,738	—	—	—	—	1.840,700	—
—	3.590,970	23.068,559	—	6.722	14.853	12.683	17.066,900	11.430,900
2	6	—	—	110 ⁴⁾	— ¹¹⁾	— ¹¹⁾	87	18 ⁴⁾
18	—	—	1 ²⁾	180 ⁴⁾	— ¹¹⁾	— ¹¹⁾	14	6 ⁴⁾
—	—	—	—	—	—	—	—	—
20	6	—	1	290	—	—	101	24
—	201,250	—	21	2.698	—	—	2.000	49,800
427	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—
427	201,250	—	21	2.698	—	—	2.000	49,800
—	542,150	—	42	6.057	6.226	5.998	2.500	197,900
652	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—
652	542,150	—	42	6.057	6.226	5.998	2.500	197,900
—	—	—	—	—	—	—	—	—
17	12	14	3	126	176	256	92	11
35	10	2	—	—	353	239	67	2
3.710	1.145	6.068	21	4.767	8.819	5.776	10.945	2.393
3.762	1.167	6.084	24	4.893	9.348	6.271	11.104	2.406
—	—	—	—	—	45	133	— ²⁾	2 ⁵⁾
—	—	32	—	—	—	—	20 ²⁾	14
—	8	47	—	—	100	75	—	2 ⁶⁾
—	35	150	— ⁵⁾	— ⁵⁾	—	—	45	24
—	—	—	—	—	—	—	210 ⁴⁾	5
—	47	176	—	—	253 ¹²⁾	277	106 ⁵⁾	68 ⁷⁾
—	2	10	—	—	—	—	—	—
—	92	415	—	—	398	485	381	115
5.689.876	1.426.619	9.460.363	—	8.156.856	9.083.050	4.408.538	5.157.403	—
10.376 ²⁾	1.380	3.475	—	—	—	—	24.278	—
—	—	—	—	—	—	—	9.451 ⁶⁾	—
—	—	—	—	6.920 ⁴⁾	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	296 ⁷⁾	—
34.285 ³⁾	370	81.873	—	50.003 ⁴⁾	—	— ¹³⁾	68.996 ⁸⁾	—
36.087 ³⁾	337	18.426	—	48.270 ⁷⁾	—	—	97.802 ⁸⁾	—
5.770.624	1.428.706	9.564.137	—	8.262.051	9.083.050	4.408.538	5.358.226	—
49.531	—	—	—	128.737	6.217.503	1.096.293	576.493	—
Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.
—	830.680,— ²⁾	3.791.252,— ²⁾	—	633.618,— ⁹⁾	61.023,— ¹⁴⁾	235.003,—	917.838,73 ⁹⁾	848.362,50
—	1.396,—	4.488,—	—	—	—	—	57.387,75 ¹⁰⁾	—
—	560,—	3.232,—	—	815,— ⁹⁾	—	—	— ¹¹⁾	—
—	—	—	—	65.588,—	49.724,—	7.324,—	198.317,30	—
—	—	—	—	—	—	—	— ¹¹⁾	16.137,—
—	832.636,—	3.798.972,—	—	700.021,—	110.747,— ¹⁵⁾	242.327,— ¹⁵⁾	1.173.543,78	864.499,50
—	553.512,—	—	4.458,—	1.925.743,—	220.037,—	1.539.550,—	—	—
—	154.372,—	—	—	—	11.350,—	137.655,—	—	—
—	200.552,—	—	3.140,—	1.269.539,—	71.296,—	295.921,—	—	—
—	354.924,—	—	3.140,—	1.269.539,—	82.646,— ¹⁵⁾	433.576,—	—	—

Statistique des communications téléphoniques, année 1890.

Observations.

Allemagne. — ¹⁾ Ces renseignements portent sur l'année budgétaire qui va du 1^{er} Avril 1890 au 31 Mars 1891. — ²⁾ Fils simples avec terre. — ³⁾ Non compris 2083 fils spéciaux posés en vertu de conditions particulières; ils ont une longueur totale de 2969 km., un développement de 7319 km. et desservent 4451 postes d'abonnés. — ⁴⁾ On a employé autrefois des fils d'acier de 2,3 mm. de diamètre, actuellement on emploie des fils de bronze de 1,3 ou 1,5 mm. — ⁵⁾ Les câbles ont 27 ou 28 conducteurs; ils sont revêtus d'une armature en fils de fer et sont posés dans des tubes en fer fondu. — ⁶⁾ Fils de fer de 3 ou 4 mm. de diamètre, ou fils d'acier de 2,3 mm, ou fils de bronze de 1,3—1,5—2—2,5 ou 3 mm. — ⁷⁾ Les postes, les télégraphes et les téléphones étant réunis, on ne peut indiquer séparément le nombre des agents affectés au service téléphonique. — ⁸⁾ Total des *communications* établies. — ⁹⁾ La réunion des postes, télégraphes et téléphones ne permet pas d'établir les recettes et les dépenses exclusivement afférentes au service téléphonique.

Australie méridionale. — ¹⁾ Non compris 166 lignes privées ni 23 communications entre des postes de quartier et les postes de brigade des pompiers. — ²⁾ Les postes, les télégraphes et les téléphones étant réunis, on ne peut indiquer séparément le nombre des agents affectés au service téléphonique. — ³⁾ Les chiffres des frais d'établissement et d'exploitation sont compris dans la statistique télégraphique.

Autriche. — ¹⁾ Réseaux ouverts en 1890: Böhmisch-Leipa le 31 Juillet; Obermais le 11 Octobre; Budweis le 5, Iglau le 9 et Jägerndorf le 22 Novembre; Olmütz le 3, Gablonz, Morchenstern et Tannwald, le 22, Tetschen et Bodenbach le 31 Décembre. — ²⁾ Lignes à double fil 414,500 km. — ³⁾ Pour la plupart fil de bronze, de 1,25 à 1,5 mm. de diamètre dans les villes, de 2 à 5 mm. de diamètre à la campagne. Depuis le 1^{er} Novembre les deux lignes télégraphiques Vienne-Brünn (système van Rysselberghe) ne sont plus exploitées.

	Longueur des lignes.	Développement des fils.
⁴⁾ 1 Vienne-Prague	309,140 km.	625,890 km.
1 „ -Brünn	127,990 „	263,290 „
2 „ -Baden	32,820 „	131,900 „
1 „ -Vöslau	31,830 „	63,260 „
1 „ -Reichenau	84,370 „	168,740 „
1 Baden-Vöslau	4,460 „	8,910 „
3 Vienne-Budapest	40,350 „	244,800 „
1 Aussig-Brüx	37,640 „	88,760 „
1 Prague-Kolin	58,350 „	121,180 „
1 „ -Tetschen	115,680 „	235,350 „
1 Reichenberg-Tannwald	25,480 „	58,900 „
14	867,970 km.	2.010,380 km.

⁵⁾ Agents chargés de la surveillance des lignes. — ⁶⁾ La construction, l'installation et l'exploitation du service sont entre les mains des employés du télégraphe. — ⁷⁾ Enregistrement exact. — ⁸⁾ La taxe des communications urbaines entre abonnés et stations est de 50 centimes par conversation de 5 minutes. — ⁹⁾ Y compris 5526 phonogrammes dont la taxe est de 1,25 centimes par mot avec une surtaxe fixe de 12,5 centimes par phonogramme. — ¹⁰⁾ La taxe des télégrammes téléphoniques est de 12,5 centimes, sans limite du nombre des mots. — ¹¹⁾ Tarif interurbain pour une communication de 3 minutes:

50 Centimes: Entre Bade et Vöslau.

75 Centimes: „ Vienne et Liesing.
 „ „ „ Mœdling.
 „ „ „ Bade.
 „ „ „ Vöslau.
 „ Liesing et Vöslau.
 „ „ „ Mœdling.
 „ Bade et Liesing.
 „ „ „ Mœdling.
 „ „ „ Wr-Neustadt.
 „ „ „ Neunkirchen.
 „ Mœdling et Vöslau.
 „ Wr-Neustadt et Liesing.
 „ „ „ Mœdling.
 „ „ „ Vöslau.
 „ „ „ Neunkirchen.
 „ „ „ Reichenau.
 „ Neunkirchen et Mœdling.
 „ „ „ Vöslau.

75 Centimes: Entre Neunkirchen et Reichenau.

„ deux des stations suivantes: Aussig, Karbitz, Mariaschein, Teplitz, Dux et Brüx.
 „ deux des stations suivantes: Reichenberg, Gablonz, Morchenstern, Tannwald.
Fr. 1,25: „ Liesing et Neunkirchen.
 „ Vienne et Wr-Neustadt.
 „ „ „ Neunkirchen.
 „ „ „ Reichenau.
 „ Reichenau et Vöslau.
 „ „ „ Bade.
 „ „ „ Mœdling.
 „ „ „ Liesing.
 „ Prague et Aussig.
 „ „ „ Kolin.
 „ Bodenbach et Aussig.
 „ „ „ Teplitz.
 „ „ „ Dux.
 „ „ „ Brüx.

Statistique des communications téléphoniques, année 1890.

Observations.

Fr. 1,25 :	Entre Tetschen et Aussig.	Fr. 2,50 :	Entre Vienne et Prague.
	„ Tetschen et Teplitz.		„ „ „ Budapest.
	„ „ „ Dux.	Fr. 3,25 :	„ Brunn et Liesing.
	„ „ „ Brüx.		„ „ „ Mœdling.
Fr. 2,— :	„ Prague et Teplitz.		„ „ „ Bade.
	„ „ „ Dux.		„ „ „ Vöslau.
	„ „ „ Brüx.	Fr. 3,75 :	„ „ „ Wr-Neustadt.
	„ „ „ Bodenbach.		„ „ „ Neunkirchen.
	„ „ „ Tetschen.		„ „ „ Reichenau.
Fr. 2,50 :	„ Vienne et Brunn.		

¹³⁾ Frais de construction: jusqu'à 500 m. de longueur effective fr. 125; chaque 100 m. ultérieur fr. 25. — Frais d'établissement d'un poste privé fr. 75; frais de combinaison fr. 50 par an. — ¹⁴⁾ Dont fr. 3070 provenant des phonogrammes. — ¹⁵⁾ Taxe de réexpédition. — Contre paiement du triple de la taxe ordinaire, des communications urgentes sont acceptées avec la priorité sur les communications ordinaires. — ¹⁶⁾ Réseaux de Prague, Trieste, Leopold, Gratz, Czernowitz, Pilsen, Reichenberg et Bielitz-Biala, exploités par la „Telephone Company of Austria L.“ (1^{er} Avril 1890—31 Mars 1891); Réseaux de Vienne et Brunn, exploités par la „Wiener Privattelegraphengesellschaft“, et réseau de Linz-Urfahr, exploité par la „Telephon-Unternehmung Linz-Urfahr. Les réseaux de Vienne, Prague, Brunn et Reichenberg sont joints à ceux de l'Etat. — ¹⁷⁾ La construction des lignes du réseau de Vienne consiste pour la plupart en doubles fils et pour les autres réseaux en un fil pour chaque communication. A Vienne et à Brunn fil de cuivre, dans les autres villes fil de bronze de 1,25 mm. — ¹⁸⁾ Dont 7 cabines publiques à Vienne. — ¹⁹⁾ Y compris 456 communications entre 2 établissements, non reliés à la station centrale. — ²⁰⁾ L'Administration centrale est commune pour Vienne et Brunn. — ²¹⁾ D'après la moyenne journalière; non compris les communications directes. — ²²⁾ A Vienne, la taxe des communications urbaines entre abonnés et stations est de 37,5 centimes par conversation de 5 minutes et à Prague, Trieste et Linz-Urfahr de 25 centimes. — ²³⁾ La taxe est de 12,5 centimes par télégramme, sans limite du nombre des mots. — ²⁴⁾ *Tarif d'abonnement*: Vienne: a) pour le réseau central: jusqu'à 2 km. de ligne droite fr. 250; chaque kilomètre en plus fr. 62,50; b) pour les communications directes: jusqu'à 500 m. de ligne droite fr. 300, jusqu'à 2 km. fr. 400, chaque km. en plus fr. 100. — Brunn: a) pour le réseau central: jusqu'à 2 km. de ligne droite fr. 225, chaque kilomètre en plus fr. 50; b) pour les communications directes: jusqu'à 500 m. de ligne droite fr. 187,50; de 500 m. à 1000 m. fr. 262,50, chaque km. en plus fr. 87,50. Prague et Trieste: jusqu'à 2 km. de ligne droite fr. 225. Leopold et Pilsen: jusqu'à 2 km. de ligne droite fr. 150. Gratz et Czernowitz: jusqu'à 500 m. fr. 150, jusqu'à 2 km. fr. 200. Reichenberg: jusqu'à 2 km. de ligne droite fr. 175. Bielitz-Biala: jusqu'à 2 km. de ligne droite fr. 200. Linz-Urfahr: fr. 200 pour les particuliers et fr. 100 pour les autorités gouvernementales et municipales.

Belgique. — ¹⁾ Tous les abonnés sont reliés par double fil. — ²⁾ A savoir: 60 circuits servant à la télégraphie et à la téléphonie simultanée du système van Rysselberghe et 5 circuits servant exclusivement à la téléphonie. Fil de bronze de 1,5—2 mm.; 2,4 et 3 mm. Fil de cuivre de 1,5 mm., 2 mm. et fil de fer de 4 et 5 mm.

³⁾ Le service téléphonique Bruxelles-Paris fonctionne actuellement d'une manière permanente, le jour et la nuit.

Les communications peuvent s'échanger, savoir:

a) de Bourse à Bourse;

b) entre les bureaux publics de Bruxelles et les établissements privés qui disposent d'un double fil de raccordement, soit au bureau central de la concession, soit au bureau téléphonique de l'Etat, au palais de la Bourse de Bruxelles, d'une part, et les établissements de tous les abonnés de Paris, d'autre part;

c) entre les établissements privés raccordés par simple fil au bureau central du réseau concédé de Bruxelles, d'une part, et la Bourse de Paris, d'autre part.

Au 31 Décembre 1890, il y avait à Bruxelles 7 lignes privées à double fil raccordées au bureau téléphonique de l'Etat à la Bourse, en vue de la correspondance exclusive avec Paris.

Pour des raisons d'ordre technique, les raccordements à deux fils sont seuls admis aux échanges téléphoniques entre les domiciles des abonnés des deux villes.

Le nombre des correspondances à taxe pleine dans le service Bruxelles-Paris s'est élevé de 31.104 en 1889 à 31.880 en 1890, soit un accroissement de 2,5 %. La part belge de la recette, abonnements compris, a atteint la somme de fr. 51.440, en augmentation de 6,33 % sur 1889.

A la même date, les séances d'abonnement étaient au nombre de 25 comportant quotidiennement une durée de 4 heures 30 minutes, réparties entre 8 abonnés.

Les négociations entamées en 1888, en vue d'une extension des relations téléphoniques franco-belges n'ont pas encore abouti.

Les offices intéressés ont mis à l'étude la question de la pose d'un troisième circuit entre Bruxelles et Paris; les deux circuits actuels sont, à certaines heures du jour, absolument insuffisants.

Au 31 Décembre 1890, 31 établissements privés étaient raccordés, soit télégraphiquement, soit téléphoniquement à des bureaux télégraphiques.

Statistique des communications téléphoniques, année 1890.

Observations.

4) Dont 210 km. de lignes sur territoire belge des communications internationales Bruxelles-Paris ayant un développement de fils de 420 km. — 5) Dont 6 bureaux centraux auxiliaires. — 6) Il n'y a pas de personnel spécial pour le service des téléphones; celui de l'Administration des télégraphes est en même temps chargé des opérations du service téléphonique.

7) Tarifs de l'abonnement:

	Tarif A. Engagements contractés pour une période minima de 3 années consécutives. Par an.	Tarif B. Engagements contractés pour une période minima d'une année. Par an.	Tarif C. Engagements semestriels pendant 3 années consécutives. Par semestre.
	Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.
A. Un poste normal primaire raccordé par deux fils au bureau central le plus rapproché et comprenant: un transmetteur microphonique avec pile, deux cornets récepteurs et une sonnerie d'appel:			
1° Dans le rayon de 1 km. à vol d'oiseau, à partir du centre de la localité, siège du bureau central	150,—	170,—	100,—
2° De plus de 1 jusqu'à 1½ km., id. id.	162,—	187,50	110,50
id. 1½ id. 2 km., id. id.	174,—	205,—	121,—
id. 2 id. 2½ km., id. id.	189,—	222,50	131,50
id. 2½ id. 3 km., id. id.	204,—	240,—	142,—
id. 3 id. 3½ km., id. id.	221,50	257,50	152,50
id. 3½ id. 4 km., id. id.	239,—	275,—	163,—
Pour chaque demi-kilomètre indivisible en sus de 4, ajouter	17,50	17,50	10,50
B. Il est accordé en faveur de chacun des abonnements pris en sus du premier par la même personne ou firme, une réduction de 10%, calculée sur la moyenne des redevances afférentes aux divers abonnements considérés comme simples et comme couvrant des postes normaux.			
C. Installations accessoires et supplémentaires:			
Pour le poste téléphonique normal raccordé au poste primaire	30,—	35,—	21,—
Par sonnerie	5,—	5,—	3,—
Par avertisseur	4,—	4,—	2,40
Par commutateur à 4 voies	5,—	5,—	3,—
Pour le fil double de raccordement aérien d'après la longueur réelle entre les postes:			
De plus de 50 m. jusqu'à 250 m.	45,—	65,—	39,—
De plus de 250 m. jusqu'à 1 km.	95,—	110,—	66,—
De plus de 1 km., par demi-kilomètre indivisible en sus du premier km. . .	45,—	60,—	36,—

N. B. — Les abonnements demandés pour le service de l'Etat, des provinces et des communes jouissent d'une réduction de 35% sur les prix des tarifs en vigueur (art. 13 du cahier des charges annexé à la loi du 11 Juin 1883).

Pour obtenir un abonnement semestriel, on doit s'engager pour 3 périodes semestrielles, au moins, et pendant 3 années consécutives (art. 10 du cahier des charges).

9) Y compris la part de l'Etat afférente aux communications émanant des réseaux concédés en relation avec ceux de l'Etat, et y compris aussi fr. 2719,66 représentant la part de l'Etat dans le régime des abonnements au service interurbain, pour les conversations échangées entre les abonnés des différents réseaux du pays. — 9) L'Etat a encaissé la somme de fr. 32.915,70 comme produit des concessions, ainsi que fr. 2505,50 du chef de 1873 communications locales échangées dans 16 bureaux publics qu'il exploite dans les réseaux concédés, au lieu et place des concessionnaires. — 10) Réseaux de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, La Louvière et Verviers, exploités par la Compagnie belge du téléphone Bell, réseaux de Namur, Louvain et Malines, exploités par M. J. Ryf, avocat à Namur, et réseaux de Mons et Courtrai-Roulers, exploités par M. Cahen, ingénieur à Bruxelles. — Pour le réseau de Liège, exploité par la Compagnie liégeoise du téléphone Bell, les renseignements font défaut. — 11) Fils simples. A leur demande, les abonnés peuvent être reliés par fils doubles moyennant supplément de taxe. — 12) Non compris les lignes de la Compagnie belge du téléphone Bell. — 13) La Compagnie belge du téléphone Bell emploie du fil de bronze phosphoreux de 1,4 mm. pour près de la totalité; le restant en fil de fer galvanisé. A Namur, Louvain et Malines fil de bronze de 1,25 mm. et fil d'acier de 2,3 mm. A Mons et Courtrai fil de bronze phosphoreux de 1 mm. de diamètre. — 14) Voir renseignements donnés sur réseaux exploités par l'Etat. — 15) Un Administrateur-Directeur général à Bruxelles et un Ingénieur, Chef du service technique. — 16) Charleroi et La Louvière sont sous la même direction et pour Mons et Courtrai il n'y a qu'un seul Directeur-Ingénieur, aidé

Statistique des communications téléphoniques, année 1890.

Observations.

d'un employé comptable. — ¹⁷⁾ Manquent les renseignements de Mons et Courtrai. — ¹⁸⁾ Pour la Compagnie belge du téléphone Bell l'abonnement annuel, dans un rayon de 3 km. du bureau central, est de fr. 200 à 250. A Namur, Louvain et Malines fr. 125 et à Mons et Courtrai fr. 150 (pour renseignements détaillés voir *Journal télégraphique*, vol. XII, p. 136). — ¹⁹⁾ Comprenant la part revenant à l'Etat et celle revenant au concessionnaire.

Hongrie. — ¹⁾ Dont 10 réseaux avec circuits interurbains ont été établis pour compléter le réseau télégraphique. — ²⁾ Fil d'acier de 1,8 mm. de diamètre. — ³⁾ Fil de fer de 5 mm. de diamètre. — ⁴⁾ Communications Budapest-Vienne à fils doubles, en cuivre dur, de 3 mm. de diamètre. — ⁵⁾ Dans 10 réseaux le service est assuré par les employés de la poste; pour les autres la direction est entre les mains de l'Administration télégraphique. — ⁶⁾ Pour la plupart des télégrammes. — ⁷⁾ Non compris les dépenses pour les circuits interurbains.

Indes britanniques. — ¹⁾ A savoir: 238 km. de fils simples avec terre et 644 km. de fils doubles. — ²⁾ Il n'y a pas de personnel spécial pour le service téléphonique. — ³⁾ Les renseignements font défaut. — ⁴⁾ Conversion en monnaie française à raison de 1 roupie = fr. 1,91815. — ⁵⁾ Il n'y a pas de comptabilité spéciale. — ⁶⁾ Réseau de Calcutta, exploité par la „Bengal Telephone Co”; réseaux de Bombay et de Karachi, exploités par la „Bombay Telephone Co” et de Madras, Rangoon et Moulmein, exploités par l'„Oriental Telephone Co”.

Indo-Chine française (Cochinchine et Cambodge). — ¹⁾ Réseaux pour les services administratifs et militaires du Gouvernement et pour le service municipal de Cholon. — ²⁾ Avec fil de retour. — ³⁾ Réseaux de la Compagnie des téléphones de Saïgon à Cholon et concessions de la Compagnie des tramways et de 4 maisons de commerce. — ⁴⁾ 0,470 km. de lignes avec double fil, le reste avec fil simple. — ⁵⁾ Compagnie des téléphones de Saïgon à Cholon. — ⁶⁾ La Compagnie des tramways et les 4 maisons de commerce paient à l'Etat un abonnement annuel de fr. 1704.

Italie. — ¹⁾ Ces renseignements concernent les réseaux énumérés ci-après:

Réseaux.	Compagnies ou particuliers qui les exploitent.
Bari, Molfetta, Bisceglie, Trani et Barletta	Impresa Barese dei telefoni.
Crémone	Servizio telefonico di Cremona.
Ancone, Bergame, Ferrare, Lucques, Modène, Parme, Pavie, Savone, Sienne, Udine, Verceili, Vérone et Vicenze	Société téléphonique de Zurich.
Venise	Società Generale italiana dei telefoni ed applicazioni elettriche.
Naples, Palerme, Catane et Messine	Società meridionale di telefoni e di elettricità.
Rôme	Società romana di telefoni e di elettricità.
Florence, Livourne et Bologne	Società telefonica per l'Italia centrale.
Côme et Milan	Società telefonica lombarda.
Turin et Bielle	Società telefonica piemontese.
Trévisé	?

Quant aux réseaux de Brindisi, Lecce, Novarre, Padoue, Plaisance, Pise, Spezia, Tarante et Terni, les renseignements fournis ne sont pas assez complets pour les comprendre dans la statistique. — ²⁾ Un seul fil par communication. — ³⁾ Non compris la longueur des lignes des réseaux de l'Impresa Barese dei telefoni et de Trévisé. — ⁴⁾ A Venise, Naples, Palerme, Catane, Messine, Florence, Livourne, Bologne on emploie du fil de bronze silicieux de 1,25 mm. à l'intérieur de la ville et du fil d'acier galvanisé de 2 mm. pour les lignes de la banlieue. Ce dernier fil est aussi en usage à Turin et Bielle. — ⁵⁾ La direction centrale de la Société des téléphones de Zurich est à Zurich et celle de la Società meridionale di telefoni à Naples. — Le comptable de la Direction centrale de la Società telefonica per l'Italia centrale est aussi employé dans l'Agence de Florence et l'Inspecteur technique est Directeur de ce réseau. — ⁶⁾ A Venise 4 ouvriers sont attachés au service à titre permanent et 2 en moyenne à titre temporaire; à Naples, Palerme, Catane et Messine 18 à titre permanent et 8 en moyenne à titre temporaire; à Florence et Livourne tous les ouvriers sont en service permanent et à Bologne 2 employés à titre temporaire; à Turin et Bielle 8 à titre permanent et 16 à titre temporaire. — ⁷⁾ A Venise, il y a 11 dames et 4 hommes (ces derniers pour le service des cabines publiques); à Naples, il y a 23 dames et 5 hommes (ces derniers pour le service de nuit); à Palerme, Catane et Messine le service est assuré par des hommes; à Florence par un homme et 20 dames; à Livourne par 14 dames et à Bologne par 7 hommes. A Turin et Bielle, il n'y a que des dames. — ⁸⁾ Relevé exact, sauf pour les réseaux de Venise, Naples, Palerme, Catane, Messine, où les conversations sont calculées sur la base d'une moyenne journalière. — ⁹⁾ Dont 165.000 conversations concernant le réseau de Venise, où la taxe est de 10 cts. pour les non-abonnés, 864 celui de Livourne, où la taxe est de 10 cts. et 43.000 ceux de Turin et Bielle, où les non-abonnés paient 15 cts. par conversation. — ¹⁰⁾ Ce chiffre ne concerne que les réseaux de Milan et Côme, où la taxe est de 20 centimes par télégramme. — ¹¹⁾ Tarifs d'abonnements:

Réseaux.	Abonnement annuel.
Société de téléphones de Zurich	Première zone fr. 120
	Seconde „ „ 150
Crémone	Dans l'enceinte de la ville „ 130
	En dehors de la ville „ 150

(Les Administrations gouvernementales, communales et les Etablissements de bienfaisance jouissent d'une réduction de 50 %.)

Statistique des communications téléphoniques, année 1890.

Observations.

Réseaux.	Abonnement annuel.
Società generale italiana dei telefoni et Società meridionale di telefoni	Dans l'enceinte de l'octroi communal fr. 200 En dehors de l'enceinte de l'octroi communal „ 300 (Pour plusieurs abonnements d'une même personne, il y a réduction de 20 % et les Administrations gouvernementales et communales ou les Etablissements de bienfaisance jouissent d'une réduction de 50 %.)
Società telefonica piemontese	Première zone (rayon de la ville) fr. 180 Seconde „ (banlieue) „ 260
Trévisè	1 abonnement „ 150

Pour plusieurs abonnements d'une même personne, il y a réduction de 20 %, et les Administrations gouvernementales ou municipales et les Etablissements de bienfaisance jouissent d'une réduction de 50 %. Pour les autres réseaux les renseignements précis font défaut.

¹²⁾ Vente de matériel, installations de sonneries, parafoudres, intérêts du dépôt de caution auprès de l'Etat (Trévisè), etc., etc. —

¹³⁾ Les renseignements pour Rome font défaut. — ¹⁴⁾ Non compris les dépenses d'établissement des réseaux de Bari, Molfetta, Bisceglie, Trani et Barletta.

Japon. — ¹⁾ Renseignements sur la période du 16 Décembre 1890, date de l'ouverture du service téléphonique au public jusqu'au 31 Août 1891. Bien que la téléphonie soit introduite au Japon depuis 14 ans, elle ne faisait pas l'objet de statistique, parce qu'elle restait exclusivement réservée à la disposition des Administrations gouvernementales et de la police. — ²⁾ Réseaux de Tokio et de Yokohama. — ³⁾ Fils simples avec terre. — ⁴⁾ Fil n° 16 BWG en cuivre dur. — ⁵⁾ La Direction centrale des téléphones est confondue avec celle des télégraphes. — ⁶⁾ A savoir: 22 hommes et 12 femmes. — ⁷⁾ 20 centimes par conversation de 5 minutes. — ⁸⁾ Tarif d'abonnements: à Tokio fr. 160 par an et à Yokohama fr. 140. — ⁹⁾ Pour changements d'installation dans le même local.

Luxembourg. — ¹⁾ Tous les réseaux sont reliés entre eux. 19 sont en outre reliés par fil spécial au bureau central de Luxembourg. — ²⁾ Fil de bronze phosphoreux d'un diamètre de 1,4 mm. — ³⁾ Fil de bronze phosphoreux d'un diamètre de 2 mm. — ⁴⁾ La réunion des services — Postes, Télégraphes et Téléphones — ne permet pas de faire une distinction pour le personnel exclusivement attaché au service téléphonique. — ⁵⁾ 35 centimes pour chaque communication de 5 minutes. Gratuit pour les abonnés. Les abonnés peuvent faire appeler un non-abonné à une cabine publique quelconque. Il est perçu pour ces communications, outre les droits de cabine, un droit de 35 cts. à titre de frais d'express. — ⁶⁾ Surtaxe de 10 cts. par télégramme. — ⁷⁾ Tarif d'abonnements: Pour toute ligne dans les localités où il existe un bureau téléphonique de raccordement: fr. 80 par année; pour toute ligne spéciale à construire ayant une étendue: a) de moins de 1½ kilomètre jusqu'au raccordement à une ligne principale: fr. 80; b) pour chaque kilomètre de ligne spéciale en plus: fr. 50. En dehors des taxes d'abonnement annuel, l'abonné doit rembourser à l'Administration les frais d'installation du fil de raccordement, depuis le point de jonction de la ligne spéciale et de la ligne principale, jusqu'au prochain bureau de raccordement, à raison de fr. 100 par kilomètre une fois payés. Frais d'installation: Pour chaque appareil supplémentaire fr. 25 et pour toute sonnerie supplémentaire fr. 5. — ⁸⁾ Frais de première installation, déplacement d'appareils, vente de matériel, etc. — ⁹⁾ Les communications interurbaines sont gratuites.

Pays-Bas. — ¹⁾ Compagnie Néerlandaise du téléphone Bell. — ²⁾ La taxe des communications urbaines entre les cabines publiques et les abonnés est de 50 centimes par conversation de 3 minutes. — ³⁾ L'abonnement annuel pour la transmission téléphonique des télégrammes est de fr. 10, plus une surtaxe de 10 centimes par dépêche.

Russie. — ¹⁾ Réseaux urbains de Tzarskoë-Sélo avec Pavlovsk, Kief, Charkov, Kazan, Saratov, Zarizin, Astrachan et Nicolaef et le réseau suburbain de Moscou. — ²⁾ Le tarif d'abonnement est très varié. Le maximum est de 250 roubles = fr. 1000 par an jusqu'à 3 verstes (1 verste = 1,067 km.) et au-delà à raison de fr. 200 par verste. — ³⁾ Réseaux urbains de St-Pétersbourg, Moscou, Varsovie, Odessa, Riga, Lodz, Nijny-Novgorod, Libau, Réval, Rostof sur le Don et Bakou.

Sénégal. — ¹⁾ Exclusivement pour le service de l'Etat. — ²⁾ Circuit métallique à fil de fer de 3 mm. — ³⁾ La Direction centrale est confondue avec celle des télégraphes et le personnel des postes et des télégraphes assure en même temps le service téléphonique (construction et exploitation). — ⁴⁾ Impossible de se rendre compte du nombre de conversations, les communications ayant été, jusqu'ici, exclusivement réservées au service officiel.

Suède. — ¹⁾ De ces 126 réseaux, 54 sont situés dans des villes, les autres 72 sont établis dans de grands villages, stations de chemins de fer, places d'embarquement, etc. — ²⁾ Aucune statistique spéciale n'a été établie sur la longueur des lignes dans les réseaux urbains. — Il n'y a pas en Suède de lignes téléphoniques souterraines. — ³⁾ Les fils employés sur les lignes aériennes des réseaux urbains sont: fer 2 mm., bronze silicieux ou phosphoreux 1,25, par exception 1 mm. — ⁴⁾ Cuivre dur 2,5 ou 3 mm., fer 5 mm., fil bi-métallique 1,5 mm. — ⁵⁾ Pour la plupart le même personnel que celui de l'Administration télégraphique. — ⁶⁾ Pour une communication de cette espèce, il est payé un droit de 35 centimes. — ⁷⁾ La transmission téléphonique est gratuite (voir pourtant n° 13 ci-après). — ⁸⁾ Dont fr. 83,972 comme frais de première installation et fr. 7478 pour l'entretien. Le prix d'abonnement

Statistique des communications téléphoniques, année 1890.

Observations.

annuel dans le service téléphonique de l'Etat est ordinairement de fr. 112 pour un fil conducteur en dedans du rayon d'une ville ou d'une distance de deux kilomètres à partir de la station centrale. Dans quelques villes le prix d'abonnement annuel est seulement de fr. 70. Les conversations sont gratuites seulement dans le réseau local (comprenant aussi les villages des environs) et pour chaque conversation de 3 minutes avec un abonné dans un autre réseau, il est perçu une taxe spéciale de 20 centimes (15 cœre) jusqu'à 135 centimes (100 cœre) d'après la distance entre les stations centrales. Toutefois un procédé différent est établi pour quelques groupes de réseaux où le droit annuel est de fr. 175 avec les conversations gratuites entre tous les abonnés de ces groupes. — ⁹⁾ Pour la correspondance des compagnies privées sur les lignes de l'Etat. — ¹⁰⁾ Dont 8 situés dans des villes. — ¹¹⁾ Toute indication manque; d'ordinaire le genre et le diamètre des fils comme dans les réseaux de l'Etat. — ¹²⁾ Pour la plupart des dames. — ¹³⁾ Quelques sociétés ont relié leurs stations centrales avec une station du réseau de l'Etat et dans ce cas les télégrammes peuvent être téléphonés aux abonnés. — Le droit pour cette transmission est de 10 cœre (13,5 ct.); ces télégrammes sont compris dans les chiffres de la première colonne. — ¹⁴⁾ Le prix d'abonnement annuel varie entre fr. 40 et 400. — ¹⁵⁾ Concernant les recettes et les dépenses, on n'a pu fournir que des renseignements très incomplets. — ¹⁶⁾ Dont 47 situés dans des villes.

Suisse. — ¹⁾ En outre il existe 171 communications indépendantes. — ²⁾ La Direction centrale des téléphones est confondue avec celle des télégraphes. — ³⁾ En outre, 28 télégraphistes surveillent aussi le service téléphonique. — ⁴⁾ A savoir: 125 à titre permanent et 85 à titre temporaire. — ⁵⁾ Non compris 57 téléphonistes qui exercent encore une autre profession. — ⁶⁾ Taxe fixe de 20 cts. plus la taxe par mot de 1 centime. — ⁷⁾ Taxe fixe de 20 cts. plus la taxe par mot de 1 centime. La moitié de la taxe fixe revient au tenancier de la station. — ⁸⁾ Surtaxe de 10 cts. — ⁹⁾ Tarif d'abonnement: 1^{re} année fr. 120; 2^e année fr. 100 et 3^e année fr. 80 avec augmentation de fr. 5 pour chaque centaine (ou fraction de ce chiffre) de communications dépassant 800. — ¹⁰⁾ La recette pour les télégrammes téléphonés qui est de fr. 19.354,25, se trouve comprise dans le produit des télégrammes. — ¹¹⁾ Les recettes diverses du service télégraphique et celle du service téléphonique formant une seule rubrique de compte, ce renseignement ne peut pas être donné. — Voir statistique télégraphique. — ¹²⁾ Impossible d'indiquer cette dépense, le compte spécial pour le service téléphonique ayant été supprimé.

Victoria. — ¹⁾ Réseaux de Melbourne, Ballarat et Bendigo avec des fils simples avec terre, de Geelong et Warrnambool qui ont des doubles fils. — ²⁾ Fil de cuivre dur de 1,65 mm. de diamètre. — ³⁾ Câbles de plomb à 50 et 100 fils isolés de paraffine et coton qui sont posés dans des tranchées de sable. — ⁴⁾ Fil de cuivre de 2,1 mm. — ⁵⁾ Un superintendant et un directeur qui sont sous les ordres du superintendant des télégraphes. — ⁶⁾ La plupart du travail est fait par les employés du télégraphe. — ⁷⁾ A savoir: 8 hommes et 60 femmes.